



VILLE DU PRADET

APPEL A CANDIDATURE

Installation temporaire d'un stand de restauration

I. Identification de l'organisme qui lance l'appel public à candidatures :

Mairie du Pradet, Hôtel de ville, Parc Cravéro, avenue 1ère DFL 83220 LE PRADET

Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

Electro Garden party 2021 – Jeudi 29 juillet 2021 de 15h00 à 00h00 – nombre de personnes attendues : 4000 personnes.

II. Objet du titre d'occupation :

Proposer au public un service de restauration rapide dans l'enceinte du Parc Cravéro durant la manifestation dite « Electro Garden Party ». Ainsi, l'appel à candidature à attribuer porte autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel pour permettre l'installation de professionnels exerçant une activité de restauration ambulante par l'implantation d'un stand équipé d'installations pour la préparation, la cuisson de plats cuisinés, d'aliments, à consommer sur place dans le Parc Cravéro durant la manifestation précitée.

L'appel à candidature est uniquement pour la vente sur place de denrées alimentaires, en aucun cas des boissons. Les buvettes ont fait l'objet d'un appel à candidature à part.

III. Caractéristiques principales

Date et durée d'exécution : L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre en vigueur à compter du Jeudi 29 juillet à 9h00 jusqu'au Vendredi 30 juillet 2021 à 2h00 du matin. L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ne pourra en aucun cas se poursuivre postérieurement. La vente au public sera autorisée uniquement de 15h00 à 23h45.

Approvisionnement : Le public est accueilli dans la fan zone de l'évènement de 15h00 à 00h. Toute sortie étant définitive, la ville du Pradet se doit de proposer en nombre suffisant de quoi restaurer sur place l'ensemble des festivaliers. Ainsi chaque restaurateur se doit de prévoir un stock suffisant de denrées pour restaurer les festivaliers jusqu'à la fin de l'évènement.

Implantation et superficie : la parcelle mise à disposition des professionnels sélectionnés se situe dans l'enceinte du Parc Cravéro, avenue 1ère DFL, 83220 LE PRADET.

Elle sera mise à la disposition des professionnels à partir du Jeudi 29 juillet à 9h00 et devra être complètement opérationnelle le jeudi 29 juillet 2021 à 15h00.

Cette parcelle est d'une superficie maximale de 6 ML par 3 mètres de profondeur pour chaque exposant, (les candidats indiqueront au sein de leur offre les dimensions du stand)

Contrainte techniques et logistique : Les professionnels sont dans l'obligation de procéder au rangement et à la désinstallation de leur stand le soir même.

Les professionnels sont dans l'obligation de respecter la puissance électrique fournie par l'organisation soit 10 KW maximum par stand.

Les professionnels ne pourront brancher sur leur stand aucune installation qui nécessite l'utilisation d'une prise P17. Les professionnels disposeront chacun d'un coffret électrique doté uniquement de PC16.

Les candidats seront notés sur 20 points selon les critères énoncés ci-dessous :

1) Le critère prix : 10 points

Redevance : Les Professionnels devront verser une redevance à La Ville du Pradet en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine public lors de cet évènement. Cette redevance tient compte des avantages de toute nature qui leur sont procurés. Cette redevance s'élève à 500,00 € minimum, payable uniquement par chèque à l'ordre du trésor public.

Les candidats pourront proposer une redevance plus élevée.

Le candidat ayant proposé la redevance la plus élevée obtiendra la meilleure note, les autres candidats seront notés selon la formule suivante :

Note du candidat = redevance du candidat jugé x 10 / redevance la plus élevée.

Les candidats devront remettre le chèque correspondant à leur redevance avec l'ensemble du dossier.

2) Valeur technique : 10 points

- Sous-critère 1 : Diversité et qualité des produits et menus proposés (2 points)
- Sous-critère 2 : Rapport qualité / Prix des produits (2 points)
- Sous-critère 3 : Matériels et moyens humains mis à disposition (4 points)
- Sous-critère 4 : Esthétique du stand (2 points)

Le candidat devra développer ces sous-critères sur la base d'une note technique synthétique.

Les candidats ayant obtenu les quatre meilleures notes au classement final seront retenus.

Nombre de professionnels retenus in fine par la Ville du Pradet : 4

IV. Documents à fournir :

- Une lettre de candidature signée par la personne habilitée à engager l'entreprise précisant le mètre linéaire souhaité, le détail des produits et menus proposés, en y intégrant les prix, ainsi que l'ensemble des besoins techniques : (puissance en KW),
- Un extrait de Kbis daté de moins de trois mois,
- Les pièces fiscales et sociales de moins de six mois,
- Une photo du stand,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile valide,
- Une pièce d'identité du gérant ou représentant de l'entreprise,
- Permis d'exploitation,
- Le règlement par chèque correspondant à la redevance proposée par le candidat (à l'ordre du Trésor Public).

VI. Renseignements supplémentaires : pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions pratiques, administratives et tarifaires d'occupation, les professionnels intéressés peuvent s'adresser par mail à : cabinet-elus@le-pradet.fr

VII. Envoi des dossiers : les dossiers devront être envoyés par e-mail à l'adresse suivante : cabinet-elus@le-pradet.fr au plus tard **le 14/07/2021 à 17h**. Tout dossier incomplet et hors délais ne pourra pas être retenu.

Date de publication du présent avis : 05/07/2021

VIII. Examens des Dossiers : Les candidatures seront examinées lors de la commission d'analyse des offres constituées des membres organisateurs de l'évènement. Les professionnels seront avisés de la décision de la commission le **19/07/2021**.